



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 7/2013 du 6 septembre 2013,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

1. **D'abroger le règlement du Conseil communal daté du 31 octobre 2006.**
2. **D'adopter, tel que présenté, le projet de règlement du Conseil communal.**
3. **De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès l'approbation du Canton.**

La Présidente

Anne-Lise Oguey



La Secrétaire

Anita Vaucher



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 8/2013 du 13 septembre 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'autoriser la Municipalité à acquérir, au prix de Fr. 288'000.00 (y compris les frais) les parcelles RF 3474 et RF 203 (excepté la parcelle RF 3679, d'une surface de 353 m², faisant partie intégrante de la parcelle RF 203) sises sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous.**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer l'achat de ces parcelles par le Fonds André Oguey.**

La Présidente

Anne-Lise Oguey



La Secrétaire

Anita Vaucher



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 9/2013 du 13 septembre 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'accepter la demande de crédit de Fr. 108'600.00 sollicitée par la Municipalité pour la participation de la commune d'Ormont-Dessous à l'étude de la construction d'un bâtiment intercommunal scolaire sur les parcelles RF 3474 et RF 203 sises sur la commune d'Ormont-Dessous.**
- 2. De lui octroyer, à cet effet, un crédit de Fr. 108'600.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale.**

La Présidente

Anne-Lise Oguey



La Secrétaire

Anita Vaucher



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 10/2013 du 3 octobre 2013,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 23 voix pour et 1 abstention

- 1. D'autoriser la Municipalité à allouer un montant de Fr. 100'000.00 à fonds perdu au Club Nordique Pays-d'Enhaut-Les Mosses pour financer une partie de l'achat d'une nouvelle dameuse.**
- 2. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve affecté au renouveau touristique du plateau des Mosses.**

La Présidente

Anne-Lise Oguey



La Secrétaire

Anita Vaucher